

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-03
-----------------	--	--------------------------------------

Séance du : 5 FEVRIER 2026

Le 5 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, M. LOGEIS

POUVOIRS /

Date de la convocation 27 janvier 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (40802) : BUDGET PREVISIONNEL 2026

Le budget prévisionnel 2026 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SAAD Budget prévisionnel 2026			
			BP 2026
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	166 191,93 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	2 538 400,00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	166 894,00 €
		002 Reprise déficit antérieur	0,00 €
			TOTAL DEPENSES 2026

	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	2 460 000,00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	205 414,00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	2 067,00 €
		002 Excédent antérieur reporté	204 004,93 €
		TOTAL RECETTES 2026	2 871 485,93 €
Investissement		Dépenses	105 458,91 €
		Recettes	105 458,91 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2026 ci-dessus
- De voter le budget prévisionnel 2026 du SAAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 16/04/26

Publié et Notifié

le 16/04/26